



Avignon, le 10 décembre 2020

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DDFIP / OS du 09/12/2020

Voici ce qui s'est dit lors de la réunion hebdomadaire sur la situation sanitaire et ses conséquences pour le Vaucluse et notamment les points importants à retenir:

- **Situation sanitaire dans le Vaucluse :** La situation globale du département se stabilise sur un plateau qui reste malgré tout relativement haut: 298 hospitalisations dont 17 en réanimation. Le taux d'incidence est d'environ 130 pour 100 000 habitants, avec toujours 770 cas positifs sur la dernière semaine et un taux de positivité de 11,8 %, soit une personne testée sur neuf est positive (1 000 tests par jour dont 10 % antigéniques).

Le bilan des décès s'élève à 450 depuis le début de la pandémie dont 35 la semaine dernière et 315 sur les 6 dernières semaines, soit 70 % des décès depuis le début de la « 2ème vague ».

45 clusters sont toujours sous surveillance de l'ARS.

- **A la DDFiP 84 :**

On a 2 cas positifs à la DDFiP en cours de suivi et 1 cas contact potentiel.

- **Télétravail :**

Au total, sur les 340 PC portables dont la DDFiP devrait être équipée au 31/12/2020, 60 (des ultraportables avec écran miniature) sont encore à recevoir normalement d'ici à la fin de cette semaine. Cette dernière dotation ira pour moitié aux services de Direction et aux EDR. Nous en profitons pour rappeler que les télétravailleurs (notamment ceux équipés d'ultraportables) ont la possibilité de demander un 2ème écran par mail à leur chef de service qui fera suivre à la CID qui dispose d'un stock d'écrans suffisant.

Le solde (une trentaine) devrait permettre à la Direction d'équiper certaines grosses structures afin de leur permettre d'arriver à un taux d'équipement de 40 % par service initialement fixé par la DG avec le double objectif de sécurisation sanitaire et des missions.

Le taux de télétravailleurs par rapport aux effectifs théoriques est donc actuellement de 38 % pour la DDFIP de Vaucluse et se rapproche de la cible de 40/45 % en fin d'année 2020 : la DG a fixé le taux d'équipements en PC portable à 60 % pour 2021. Par contre, toujours selon les chiffres de la Direction, la part actuelle des télétravailleurs par rapport aux effectifs devant être présents s'élève à 47 % sur une moyenne de 5 jours, même taux qu'au national. Ce taux non vérifiable pour nous reste à relativiser, notamment avec la prise en compte des travailleurs dits nomades dans le décompte des télétravailleurs même lorsqu'ils sont en mission à l'extérieur (par exemple, vérificateurs, géomètres etc.)

Le télétravail est donc censé devenir la norme (le volontariat initial laissant la place à une « incitation forte »). Que ce soit clair, pour nous, même en temps de crise, c'est le volontariat qui doit primer.

Toute demande de télétravail doit être formulée par écrit et recueillir une réponse écrite de la part du chef de service.

Afin de prévenir les futurs troubles musculo-squelettiques (TMS), nous avons réitéré notre demande pour que les agents qui le souhaitent puissent apporter chez eux un fauteuil ergonomique. En effet, les conditions d'installation au domicile des télétravailleurs sont souvent loin d'être optimales. Notre Direction attend toujours une réponse de la Direction Générale (DG).

Le dispositif qui est applicable aux agents « vulnérables » est le télétravail 5j/5. Il doit s'appliquer jusqu'à nouvel ordre et ce, au moins tant qu'on est en contexte exceptionnel de télétravail généralisé.

- **Vacances scolaires de Noël**: selon le planning des présents pendant ces 2 semaines, les chefs de service ont l'autorisation d'alléger ou de suspendre le dispositif général du télétravail exceptionnel (sauf pour les agents vulnérables), le cas des télétravailleurs « conventionnels » restant à trancher. Ce débrayage possible n'est pas forcément systématique : la décision revient aux chefs de services en fonction notamment des missions et des disponibilités des agents. En tout état de cause, pour la Direction, le système des rotations de télétravailleurs doit retrouver le plein régime dès le lundi 4 janvier (afin d'éviter un sursaut des contaminations au retour des fêtes de fin d'année).

Protocole départemental d'accès au télétravail: ce protocole est en ligne sur Ulysse 84 (http://dfp84.intranet.dgfip/agents/doc/Protocole_teletravail_exceptionnel.pdf).

Il est censé harmoniser les pratiques. Pour la Direction, c'est effectivement le cas, avec le bémol non négligeable que les chefs de service locaux ont une large autonomie pour décider de l'organisation de leur service (dont le télétravail est une composante).

Ainsi, tout problème local est à porter à la connaissance de la Direction (ddfip84.teletravail@dgfip.finances.gouv.fr); et on rappelle que les refus de télétravail peuvent faire l'objet d'un recours devant la CAPL (après recours hiérarchique préalable).

Enfin, sur le sujet du télétravail et notamment sur le lien entre les collègues télétravailleurs entre eux et/ou avec les collègues en présentiel, nous avons évoqué l'existence d'une solution de messagerie instantanée développée par l'État qui s'appelle TCHAP (accessible en ligne ou via une application sur smartphone) afin de permettre de garder le lien et un peu de collectif de travail à distance de manière moins formelle qu'un mail ou une conversation téléphonique : la Direction a pris note de cette possibilité et va étudier la question.

- **Accueil du public** : pas de nouvelle consigne de la DG. Donc on continue à privilégier l'accueil sur rendez-vous (l'accueil présentiel en flux doit être réservé aux quelques cas d'urgence et à l'accès à la caisse) avec maintien de la présence des vigiles dans les principaux accueils du département.

- Un dispositif indemnitaire « **forfait mobilités durables** » qui concerne les covoiturants et les cyclistes vient d'être officialisé. La déclinaison départementale va se faire rapidement.

- Une nouvelle **indisponibilité de l'application HELIOS** étant prévue les 15 et 22 janvier, la question des ASA et du présentiel pour les agents du secteur public local va à nouveau se poser. On espère une meilleure réactivité de la DG cette fois-ci.

- **Contrôle fiscal** : Rappel, il n'y a pas d'objectifs chiffrés contraignants et « opposables » aux acteurs du contrôle fiscal mais plutôt une « cible » de 50 % d'affaires rendues par rapport aux objectifs initiaux, d'autant que l'activité traditionnelle a largement été polluée bien évidemment par la crise sanitaire mais aussi par le traitement du fonds de solidarité à destination des professionnels. En revanche, des données chiffrées sont quand même établies pour « situer » l'activité qui a repris malgré le contexte dans ce secteur (et non l'évaluer) et de rester « vigilant sur la répartition de la charge » en cours et à venir (2021), dicit la Direction.

Portez-vous bien et soyons toutes et tous vigilants

Le bureau de section.